

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Roche Papier Ciseaux Inc.		Date d'inspection Le 21 mai 2026	
Nom de l'établissement Roche Papier Stylo 2		Numéro de permis 2016861	
Adresse 85 Bonaccord Street Moncton NB E1C 5K8		Numéro de téléphone (506) 854-0230	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 10	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE	
Personnel SGE Roxanne Benoit	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

L'inspectrice observe les enfants manger leur dîner, la relaxation ainsi que les jeux extérieurs.

L'inspectrice observe une affiche dans la porte à l'entrée indiquant que les heures d'opérations seront modifiées à partir du 1 juin 2026. Une discussion à eu lieu à ce sujet avec les personnes administratrices.

Le ratio est respecté durant l'inspection.

original signé par
Roxanne Benoit

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 21 mai 2026

Date

original signé par
Nadia Bedard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 mai 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"